



Pension invalidite pris en compte pour Retraite

Par **gladysiris**, le **21/05/2014** à **13:30**

bonjour, actuellement je travaille et je touche une pension d'invalidité. Je devrais être à la retraite (62 ans) dans 5 ans. Est-ce que ma pension d'invalidité sera prise en compte dans le calcul de ma retraite ?
Merci de votre réponse.

Par **P.M.**, le **21/05/2014** à **16:16**

Bonjour,

[citation]•**Vous avez atteint l'âge légal de la retraite (entre 60 et 62 ans)** : votre pension d'invalidité se transforme en pension retraite pour inaptitude.

•**Vous avez atteint l'âge légal de la retraite (entre 60 et 62 ans) et exercez une activité professionnelle** : à compter du 1er mars 2010, votre pension d'invalidité continue à être versée jusqu'à l'âge maximal de 65 ans.

Lorsque vous cessez votre activité professionnelle, vous pouvez à tout moment, entre 60 et 65 ans, obtenir le bénéfice de votre pension de retraite en formulant expressément votre demande auprès de votre caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT).

À noter : depuis la loi relative à l'augmentation progressive de l'âge de la retraite, ces seuils devraient progressivement être relevés à 62 et 67 ans à compter du 1er juillet 2011 (voir fiche récapitulative disponible ci-dessous en téléchargement).[/citation]

Ce texte est extrait de [ce dossier](#)...